



Indemnisation Vol annulé Compagnie Aérienne

Par **kisepa**, le **22/02/2018** à **06:26**

Bonjour,

Le 10 octobre 2017 j'ai acheté 2 vols directs Marseille-Réunion-Marseille à la Cie aérienne X. avec un supplément de 70€ pour un bagage supplémentaire.

Il y a 10 jours j'ai reçu un mail m'informant du remboursement des 70 € relatifs au bagage sup sans aucune explication. Via le site de la compagnie X.A. Je leur ai envoyé un mail leur en demandant le motif et en leur demandant s'il me fallait aller sur leur site pour l'acheter à nouveau car j'ai absolument besoin de celui-ci. J'ai bien reçu l'accusé de réception de ce mail mais n'ai pas reçu de réponse.

Hier soir j'ai reçu un appel d'X.A. m'informant que les vols Marseille-Réunion sont annulés pour une période d'un mois et qu'ils me proposent soit de me rembourser (pas possible eu égard à la réservation de logement, voiture, etc.) soit de nous basculer vers un vol partant le même jour mais via une Cie différente (A.) avec transit via paris. En revanche, ils ne veulent pas prendre en charge le bagage sup (et je doute que la Cie ne l'accepte du moins à un prix égal à celui payé à X.A.

J'ai bien sûr accepté ce changement de compagnie (et non le remboursement des billets) mais souhaiterais avoir gain de cause et pouvoir au même prix avoir mon bagage supplémentaire.

Mes questions :

N'est-ce pas à X.A. de régler avec la Cie A. de régler mon bagage supplémentaire ?

Dans la mesure où X.A. continue de me refuser ce bagage, ne puis-je pas demander un

dédommagement à X.A. :

- a/ Pour le bagage que je vais payer plus cher chez A. (s'ils acceptent de me le prendre) ?
- b/ Au titre du changement de vol (avec escale et non direct) car j'ai payé plus cher pour avoir un vol direct !

Merci de vos réponses